

Groupe de travail sur la lutte antivectorielle (VCWG) Termes de référence - version révisée en avril 2018

I. Objectif / Raison d'être

Objectif

Le groupe de travail sur la lutte antivectorielle (VCWG) du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme a pour mission de promouvoir et de partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre les vecteurs du paludisme et d'élimination de ces vecteurs. Le VCWG constitue un forum de diffusion des directives normatives et de définition des politiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que des bonnes pratiques afin que les partenaires internationaux et ceux qui interviennent au niveau national puissent les adapter et les mettre en œuvre. En outre, le VCWG appuie la génération et l'interprétation de données probantes pour éclairer les politiques et directives mondiales, préserver l'efficacité des outils existants et stimuler la mise au point de nouveaux outils. Son objectif étant de coordonner le soutien apporté aux pays touchés par le paludisme, le VCWG constitue un forum essentiel où les différents partenaires de la communauté de la lutte antivectorielle des pays touchés par le paludisme, leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONG et les organisations communautaires, les fondations philanthropiques ainsi que les instituts de recherche et les établissements d'enseignement supérieur peuvent se réunir afin de parvenir à une appréciation commune des menaces et des opportunités, d'apprendre les uns des autres, de tisser les réseaux nécessaires et d'élaborer les activités requises pour surmonter ces défis.

Le VCWG doit constamment s'assurer que son travail cadre avec celui de l'OMS et qu'il le complète. Le VCWG rend des comptes au conseil d'administration du Partenariat RBM par le biais du directeur général de RBM.

Raison d'être

Les efforts de lutte antipaludique menés au cours de la dernière décennie ont été couronnés de succès, l'incidence mondiale de la maladie étant de 18 % entre 2010 et 2016. Cependant, ce succès est fragile : selon le Rapport 2017 sur le paludisme dans le monde, il y a eu 216 millions de cas de paludisme dans 91 pays en 2016, soit 5 millions de cas de plus qu'en 2015 ; on a de plus enregistré 445 000 décès dus au paludisme, un chiffre analogue à celui de 2015 (446 000).

Il a été démontré que la lutte antivectorielle permet de réduire rapidement et fortement la transmission du paludisme dans de nombreux contextes écoépidémiologiques. Une très grande proportion de la diminution de la charge du paludisme enregistrée depuis 2000 dans le monde entier est imputable à la lutte antivectorielle. Lorsqu'elle est correctement ciblée, mise en œuvre et suivie, la lutte antivectorielle est le socle de l'élimination du paludisme. Alors que les taux de couverture et la protection s'améliorent et que la transmission locale recule, il convient de veiller à ce qu'une perte d'immunité potentielle parmi les populations protégées ne conduise pas à une recrudescence de l'incidence du paludisme. Le défi et l'objectif seront de maintenir la protection de ces populations ; nous aurons besoin pour cela d'une plus grande capacité de surveillance entomologique et de suivi de la réceptivité à une éventuelle résurgence du paludisme ; d'un meilleur ciblage pour l'élimination des foyers et de l'utilisation continue des outils efficaces au niveau local. Face à l'augmentation de la résistance aux insecticides ainsi que de la transmission résiduelle et à l'extérieur, et à la nécessité croissante de lutter contre les vecteurs du paludisme en situation d'urgence humanitaire, il faut instamment élaborer des stratégies innovantes et de nouveaux outils qui élargissent les paradigmes d'une intervention efficace et multiplient les possibilités de surveiller les vecteurs et de les contrôler de manière plus rentable. Le VCWG promeut la recherche appliquée et la mise au point de nouveaux outils de surveillance et de contrôle des vecteurs, aide les acteurs à s'accorder sur les priorités en matière de lutte antivectorielle et encourage les programmes nationaux et les partenaires de mise en œuvre, les établissements d'enseignement supérieur/instituts de recherche nationaux et internationaux ainsi que les partenaires de développement du secteur privé à collaborer sur des projets de recherche opérationnelle. Par le biais des travaux des différents flux d'activité, le VCWG favorise la coordination et la progression dans des domaines techniques spécifiques, dont les priorités en matière de moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée (MILD) ; la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent / la gestion de la résistance aux insecticides ; la gestion des sources larvaires ; les nouveaux outils ; le logement et l'environnement bâti ; le suivi entomologique et le renforcement des capacités, dans le cadre de la gestion intégrée des vecteurs et de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs. Grâce à une collaboration renforcée avec des réseaux régionaux tels que le Réseau Asie-Pacifique d'élimination du paludisme (APMEN), l'Association panafricaine de contrôle du moustique (PAMCA), le Réseau Pakistan-République islamique d'Iran-Afghanistan de lutte antipaludique (PIAM-Net), l'Association américaine de contrôle du moustique (AMCA) et Elimination 8 (E8), le VCWG veille à ce que les besoins particuliers des réseaux régionaux soient pleinement pris en compte lors de ses délibérations sur les stratégies mondiales de lutte contre le paludisme.

C'est la diversité du VCWG qui fait sa force. Qu'il s'agisse de la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée ou du suivi de leur durabilité, du renforcement des capacités de pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent, de la gestion des sources larvaires, de la mise en œuvre du Plan mondial pour la gestion de la résistance aux insecticides, ou de répondre à l'évolution des défis et de prendre en compte les nouveaux outils, la diversité des membres du VCWG permet de riches échanges et un apprentissage mutuel, ainsi que l'élaboration de réponses plus efficaces et mieux adaptées.

II. Fonctions du groupe de travail

Il n'existe pas de solution unique pour mener à plus grande échelle les interventions de lutte contre le paludisme (MILD, pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent, gestion des sources larvaires, programmes de gestion de la résistance, etc.) de manière efficace et les pérenniser, ni pour leur permettre d'évoluer de sorte à répondre aux menaces biologiques, programmatiques et financières qui surgissent. Le VCWG reconnaît la diversité des déterminants écologiques, sociétaux et programmatiques de la transmission du paludisme, qui exigent une capacité locale adéquate pour analyser et mettre en œuvre des interventions efficaces dans le cadre des systèmes de santé nationaux et dans plusieurs secteurs. Par conséquent, le VCWG constitue une plate-forme mondiale permettant aux entomologistes médicaux et aux spécialistes de la lutte antivectorielle, aux partenaires du secteur, aux responsables des programmes nationaux de lutte contre le paludisme, aux régulateurs, aux universitaires et à la communauté des donateurs d'examiner les progrès enregistrés, les défis à relever et les points de désaccord, ainsi que les pratiques en matière de lutte contre les vecteurs du paludisme dans toutes les régions. Le VCWG rassemble les données probantes et formule des recommandations pour examen par les programmes nationaux, l'OMS et le secteur privé.

Réunir : Organiser et convoquer des réunions, des ateliers et des forums électroniques afin de débattre et de dégager un consensus entre les parties prenantes grâce à l'adaptation et à la mise en œuvre des normes et des standards de l'OMS, mais aussi de partager les innovations et les expériences quant à la façon dont nous pouvons collectivement surmonter les difficultés et saisir les opportunités qui se présentent en matière d'entomologie médicale et de lutte antivectorielle.

Coordonner : Gérer les forums afin de parvenir à un consensus sur la façon de mettre en œuvre, de mener et de pérenniser efficacement les programmes de lutte antivectorielle. Il s'agit notamment de mieux faire connaître les besoins des programmes nationaux, ceux des fabricants de produits antipaludiques, des établissements d'enseignement supérieur et des responsables de la mise en œuvre afin qu'ils se comprennent mutuellement et qu'ils travaillent ensemble pour trouver des solutions innovantes et stimuler les travaux de recherche et développement appropriés. Par le truchement des différents flux d'activité, promouvoir le développement dans des domaines techniques spécifiques liés aux interventions primaires, à la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent, aux MILD, à la gestion des sources larvaires, ainsi qu'à des éléments transversaux dans le cadre de la gestion intégrée des vecteurs et de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs.

Faciliter la communication : Réunir des données probantes sur les bonnes pratiques et assurer la circulation des informations depuis le terrain jusqu'au groupe de travail et inversement, y compris la communication entre les réseaux liés à la lutte antivectorielle. Travailler par le biais du Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays (CRSPC) et en collaboration avec d'autres mécanismes de RBM afin de coordonner les partenaires pour mobiliser les moyens techniques et financiers et soutenir les efforts nationaux de lutte antivectorielle.

III. Rôles et responsabilités

a) Membres

La participation au VCWG est ouverte et non exclusive. Le VCWG encourage une large participation de personnes, d'institutions et de pays représentant tout l'éventail des expériences et des disciplines dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions et créer un forum d'échange rapide des expériences et de diffusion des innovations. La composition du VCWG doit, dans l'idéal, satisfaire aux critères suivants :

- Représentation géographique équilibrée.
- Représentation équilibrée des collèges de RBM.
- Représentation des principales organisations et institutions pertinentes pour les fonctions du VCWG.
- Promotion de la parité des sexes.

Les présidents du VCWG peuvent contacter certaines personnes/organisations et les encourager à rejoindre le VCWG afin de refléter la composition idéale.

Le VCWG est formé de trois types de membres : (1) membres institutionnels, (2) membres individuels et (3) observateurs.

Membres institutionnels

Le VCWG est une assemblée volontaire de Partenaires de RBM. Par conséquent, tous les partenaires institutionnels intéressés peuvent y participer. Chaque partenaire institutionnel intéressé peut devenir membre institutionnel du VCWG et être représenté par un maximum de trois (3) représentants, pourvu que ceux-ci remplissent les critères suivants :

- Avoir de l'expertise et de l'expérience dans un domaine pertinent pour le VCWG.
- Avoir suffisamment d'ancienneté et de crédibilité.

Les programmes nationaux de lutte contre le paludisme (PNLP) sont automatiquement considérés comme des membres institutionnels du VCWG.

Membres individuels

Les membres individuels sont des professionnels (universitaires, chercheurs) ayant une expertise et une expérience crédibles dans un ou plusieurs domaine(s) pertinent(s) pour le VCWG. Les demandes de participation en tant que membre individuel doivent être présentées au secrétariat du VCWG à l'aide des informations de contact figurant sur le site Internet du Partenariat RBM ; le secrétariat, en collaboration avec les coprésidents du VCWG, passe en revue et approuve ces demandes.

L'admission en tant que membre institutionnel ou individuel dépend de la capacité des personnes ou institutions concernées à financer leur participation/présence (frais d'inscription, déplacement, hébergement) aux réunions du VCWG, sauf si lesdits membres remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la part d'autres partenaires de RBM.

Les rôles et responsabilités des membres institutionnels/individuels sont les suivants :

- Participer aux réunions ordinaires/annuelles du VCWG.
- Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail du VCWG.

- Être membre actif d'au moins un flux d'activité du VCWG, c'est-à-dire participer à la majorité des téléconférences et prendre une part active à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail défini du flux d'activité.
- Il s'agit d'un rôle de bénévole — les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation.
- Coordonner et accueillir des événements liés au VCWG, avec l'accord des coprésidents et du secrétariat du VCWG.

Un membre institutionnel ou individuel conserve son statut de membre jusqu'à ce qu'il/elle démissionne ou ne soit plus en mesure d'exercer les responsabilités (définies ci-dessus) et les tâches convenues.

Statut d'observateur

Les organisations et les individus intéressés qui ne peuvent s'engager autant que les membres institutionnels ou individuels sont autorisés, à la discrétion des coprésidents, à participer aux réunions du VCWG en tant qu'observateurs et à y contribuer dans la mesure du possible. Les observateurs n'ont pas le droit de vote (voir ci-dessous).

b) Présidents/coprésidents

Tout membre institutionnel ou individuel en règle peut se présenter comme candidat pour exercer une fonction de responsable élu ou nommé du VCWG. Les postes de responsable élu ou nommé du VCWG ne sont pas rémunérés.

Déroulement des élections :

- Les membres du VCWG élisent deux coprésidents. Les coprésidents sont élus pour un mandat de deux ans. Les coprésidents peuvent être réélus, mais ne peuvent pas effectuer plus de deux mandats consécutifs. Le nombre de mandats non consécutifs que les coprésidents peuvent exercer n'est pas limité.
- La procédure électorale est transparente et ouverte aux membres institutionnels/individuels du VCWG qui ont participé à trois des cinq dernières réunions annuelles, chaque membre disposant d'une voix.
- Un mois avant l'élection, le secrétariat lance un appel à candidatures. Chaque membre a le droit de nommer une personne ou de proposer sa propre candidature.
- Deux semaines avant l'élection, le secrétariat demande aux personnes désignées de confirmer qu'elles sont intéressées et qu'elles souhaitent se porter candidates.
- Le secrétariat doit obtenir de leur employeur (membres institutionnels) ou des personnes concernées (membres individuels) l'assurance qu'ils acceptent la charge de travail et les déplacements supplémentaires qui accompagnent la fonction de coprésident d'un groupe de travail de RBM.

L'élection se déroule à bulletin secret, par vote électronique. La majorité simple l'emporte.

Les coprésidents conservent leur statut jusqu'à ce qu'ils/elles démissionnent ou ne soient plus en mesure d'exercer les responsabilités convenues telles que décrites dans les présents TdR.

Rôles et responsabilités des coprésidents :

En plus des rôles et responsabilités décrits ailleurs dans les présents TdR, les coprésidents doivent :

- Accompagner la préparation des plans de travail et du budget annuels et superviser la mise en œuvre des plans de travail.
- Assurer la direction du groupe de travail, y compris l'autorisation des dépenses du secrétariat du groupe de travail.
- Mettre en place et orienter les flux d'activité.
- Préparer et présider les réunions du VCWG.
- Examiner les procès-verbaux des réunions.
- Représenter le VCWG auprès de tous les mécanismes de RBM.
- Participer aux réunions trimestrielles de coordination entre les groupes de travail et les coprésidents des comités de partenaires, qui sont présidées par le directeur général de RBM.
- Favoriser l'établissement de liens stratégiques et la collaboration avec d'autres réseaux régionaux afin de faire progresser les objectifs du VCWG et de l'ensemble du Partenariat RBM.

c) Secrétariat

Le VCWG est appuyé par son propre secrétariat de groupe de travail. Le VCWG fait rapport à l'équipe de direction du Partenariat RBM par l'intermédiaire de ses coprésidents et du secrétariat du groupe de travail. Le VCWG rend des comptes au conseil d'administration du Partenariat RBM par le biais du directeur général.

Les rôles et les responsabilités du secrétariat incluent :

- La coordination et l'organisation des réunions du VCWG en collaboration avec les coprésidents.
 - Aide pour trouver des installations pour les réunions (salles de réunion, installations de téléconférence, etc.)
 - Finalisation des documents fournis pour la réunion.
 - Préparation et distribution des procès-verbaux de la réunion.
- La maintenance de la page d'accueil du VCWG, le téléchargement des procès-verbaux des réunions, la diffusion des rapports d'avancement et des informations pertinentes pour l'ensemble du VCWG, y compris des mises à jour trimestrielles sur les travaux du VCWG à l'intention du directeur général de RBM.
- La tenue à jour de la liste des membres.
- La coordination des efforts de mobilisation de fonds pour le VCWG en collaboration avec les coprésidents.
- Lorsque les coprésidents ne sont pas disponibles, la représentation du VCWG au sein des mécanismes de RBM.
- D'autres fonctions de soutien le cas échéant.

d) Sous-groupes de travail /équipes spéciales/flux d'activité

Des sous-groupes de travail/ équipes spéciales/ flux d'activité peuvent être mis sur pied afin de travailler sur des questions spécifiques du plan de travail du VCWG. Les responsabilités dépendent des tâches du sous-groupe de travail/ de l'équipe spéciale / du flux d'activité.

IV. Procédures de travail

Planification :

Sous la houlette des coprésidents et du secrétariat du VCWG et après avoir consulté les codirigeants et les membres des flux d'activité, le VCWG prépare des plans de travail biennaux ainsi que des plans de mise en œuvre annuels, en laissant au directeur général de RBM la possibilité de faire des commentaires et des suggestions afin d'assurer l'harmonisation et la cohérence de ces plans avec les plans de travail de RBM et des comités de partenaires. Les plans de travail seront orientés par les besoins mentionnés dans la Stratégie technique mondiale et dans le document « Action et investissement pour vaincre le paludisme de 2016 à 2030 : pour un monde sans paludisme » et par ceux découlant des réunions du VCWG.

- Les plans de travail annuels suivent les objectifs SMART :
 - S – spécifiques
 - M – mesurables
 - A – responsables (accountable, en anglais)
 - R – réalistes
 - T – temporellement définis.

Préparation :

- Si nécessaire, les mesures à prendre doivent être associées à des lignes budgétaires afin de relier clairement les activités du plan de travail aux fonds disponibles.
- Les plans de travail doivent mettre en évidence les contacts nécessaires avec l'OMS, d'autres organes du Partenariat RBM (par ex., les autres groupes de travail, le Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays [CRSPC] et les différents partenaires) et avec des partenaires constitutionnels pertinents comme les établissements d'enseignement supérieur, le secteur privé, les PNLP, etc.
- Les plans de travail annuels doivent préciser les financements qui ont été obtenus et les affecter clairement à des tâches spécifiques.
- Les relations de dépendance entre les mesures à prendre doivent être reconnues et les activités doivent être classées par ordre de priorité.

Mobilisation des ressources :

- C'est au groupe de travail qu'il incombe de mobiliser les ressources nécessaires à ses activités.
- Les membres institutionnels et individuels versent des frais de participation pour la réunion annuelle, qui servent uniquement à couvrir le coût de cette réunion. Les institutions partenaires peuvent proposer de parrainer directement la participation d'un membre qui, sans cela, ne serait pas en mesure de financer sa propre participation.
- Dans la mesure du possible, les institutions membres peuvent choisir de contribuer à un fonds de financement commun, sur une base strictement volontaire. Ce fonds sert à parrainer la participation de membres venant de pays touchés par le paludisme. Les critères spécifiques en seront déterminés par les coprésidents et le secrétariat, de concert avec l'institution contributrice. Les coprésidents et le secrétariat du VCWG gèrent le fonds de financement commun et en rendent pleinement compte aux institutions contributrices et au VCWG.

a) Réunions

Convocation des réunions

- Réunions ordinaires : Les coprésidents du VCWG convoquent les réunions du VCWG avec le soutien du secrétariat, conformément au programme de travail et après avoir consulté de manière informelle l'équipe de direction de RBM et les autres membres du VCWG sur les dates de réunion proposées.
- Réunions spéciales : Les réunions portant sur des questions qui doivent être examinées d'urgence par le VCWG sont organisées de manière ponctuelle à la demande du conseil d'administration du Partenariat ou de l'équipe de direction de RBM.
- Les réunions spéciales des flux d'activité sur la lutte antivectorielle sont convoquées par les codirigeants des flux d'activité afin de faire avancer les travaux des différents flux d'activité.

Types de réunions

Afin de gagner du temps et de limiter les coûts liés aux réunions, le VCWG organise, en sus des réunions en présentiel tenues dans les locaux d'un partenaire d'accueil, des réunions virtuelles (c'est-à-dire des téléconférences et des visioconférences) rassemblant l'ensemble du VCWG, ou bien un ou plusieurs de ses flux d'activité, le cas échéant.

Fréquence des réunions

- Réunions ordinaires : Le VCWG se réunit une fois par an. Toutefois, le travail du VCWG est un processus continu qui n'est pas uniquement axé sur les réunions annuelles. Pour faciliter la gestion du travail et des réunions, le nombre de membres de chaque institution participant aux réunions en personne est limité à trois. Si un-e président-e/dirigeant-e de flux d'activités est membre d'une institution donnée, il/elle n'est pas comptabilisé-e parmi les représentants de ladite institution présents à la réunion ; cette institution peut nommer trois membres pour y assister. La participation d'un-e représentant-e supplémentaire d'une institution membre (en plus des représentants susmentionnés) doit être convenue avec le secrétariat du VCWG et les coprésidents, en tenant dûment compte du nombre total de participants à la réunion.
- Réunions spéciales : Les flux d'activité peuvent se réunir de manière ponctuelle pour aborder des problématiques spéciales. Ces réunions sont organisées comme indiqué ci-dessus (voir la section « Convocation des réunions »).
- Les réunions spéciales, urgentes ou autres réunions ponctuelles importantes au niveau du VCWG sont convoquées et organisées par les coprésidents et le secrétariat.

b) Conduite des activités

Le quorum du groupe de travail pour l'adoption des recommandations et du plan de travail est égal à la majorité simple des membres institutionnels et individuels. Les observateurs n'ont pas le droit de vote. Les recommandations du groupe de travail et des flux d'activité sont décidées par consensus et communiquées au directeur général par l'intermédiaire des coprésidents ou du secrétariat du VCWG.

c) Procès-verbaux des réunions

Le secrétariat du VCWG et le rapporteur désigné rédigent les procès-verbaux des réunions du VCWG, y compris ceux des réunions des groupes de flux d'activité. Les présidents et d'autres membres sélectionnés en fonction des thèmes abordés passent ces procès-verbaux en revue dans les quatre semaines suivant la réunion. Les coprésidents du VCWG transmettent les procès-verbaux des réunions à l'équipe de direction de RBM, puis au directeur général dans un délai de six semaines après la réunion.

V. Rapports et examen de la performance

Le VCWG rend des comptes au conseil d'administration de RBM par le truchement du directeur général. Le secrétariat du VCWG doit présenter au directeur général des rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan de travail, y compris un rapport financier.

VI. Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts doivent être identifiés et gérés en conformité avec le processus de déclaration d'intérêts de RBM, sous la supervision et la direction du Secrétariat de RBM.

VII. Dissolution du groupe de travail

Le conseil d'administration examine périodiquement les termes de référence du VCWG.

L'équipe de direction de RBM assure le suivi de la performance du VCWG et peut demander au conseil d'administration du Partenariat de lui retirer son accréditation s'il est inactif, n'atteint pas ses objectifs, ou s'il ne satisfait pas à l'exigence qui lui est faite de veiller à ce que les pays touchés par le paludisme participent de façon adéquate aux activités.